TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 24 décembre

La responsabilité des riverains

Le 18 janvier, vers six heures et demie du matin, un peigneur de lin, François Vandenende, qui habitait son domicile à Tourcoing, glissait sur la face de la maison occupée par M. Lecher, bonnetier. Par suite du désordre dans cette maison, l'eau avait coulé dans le jour et sous la grande porte et en raison de la rigueur de la température une épaisse glace se trouvait sur la chaussée.

L'ouvrier peigneur glissa et en tombant se brisa le tibia et le péroné de la jambe droite.

Il intenta un procès à M. Lecher et réclama 2.000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal lui a octroyé hier 1.000 francs d'indemnité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 24 décembre 1908

Présidence de M. GODARD, vice-président

Coups de couteau à Hem

Le 18 octobre dernier en sortant d'un estaminet à Hem, un jeune homme de 19 ans, Julien Joos, demeurant à Lys-lez-Lannoy, fut attaqué par Arthur Buyse, 17 ans, demeurant à Hem, qui lui porta sept coups de couteau.

Quatre mois de prison avec sursis. Défendeur, Me Cateau.

Vol à la Gare des Postes

Le 7 décembre, Antoine Decavèl, 19 ans, Louis Rousseel, 20 ans, et Louis Bomel, habitant Wazemmes, ont dérobé un colis de marchandises à la gare des Postes.

Deux mois de prison.

Le vol à Comines

Une jeune fille de 18 ans, Augustine Vandersten, est poursuivie pour tentative de vol à Comines. Elle s'est rendue, le 5 novembre, à l'estaminet Simonins à Comines et a demandé à échanger des pièces contre des sous au millésime 1885, mais elle mit sa main dans le comptoir et essaya de dérober de l'argent.

Son casier judiciaire porte une condamnation à trois mois de prison pour le même motif.

Comprenant que sa situation est mauvaise, elle prétend qu'elle ne se nomme pas Augustine, mais Jeanne.

La justice a réclamé des renseignements à M. Bertillon, et ceux-ci semblent concorder avec la fiche prise par le service de Lille.

L'inculpée est condamnée à deux mois de prison.

Défenseur : Me Deveau.

Affaires diverses

Elie Perche, cabaretier à Hellemmes et représentant de la brasserie Rigoulet-Breton, a détourné au préjudice de son patron 755 fr. 84.

Il est condamné à 50 fr. d'amende. M. Rigoulet-Breton, qui s'est porté partie civile par l'organe de Me Arnoux, obtient les 755 fr. 84 comme chiffre des dommages-intérêts.

— Quinze jours de prison par défaut à Antoinette Poiret, pour vol d'effets au préjudice d'une dame Robert.

— 25 fr. d'amende et 5 fr. à Marie Kenny, 45 ans, à Roubaix, qui, le 11 décembre, a injurié, place de la Gare à Roubaix, les agents de service.

Audience du samedi 26 décembre

Présidence de M. GODARD, vice-président

Coups de couteau à Wasquehal

Le 16 août dernier, sans rime ni raison, un cabaretier de la rue des Postes, nommé Denève, était frappé de plusieurs coups de couteau par un sujet belge, Henri Verbauwede, 28 ans.

Toutes les recherches faites pour retrouver le coupable n'ont pas abouti, et il est sous mandat d'arrêt.

Le cabaretier est maintenant rétabli.

Par défaut, Verbauwede est condamné à 15 mois de prison.

Les escrocs

Ernest Souvreine, 30 ans, démarcheur à Lérinne, s'est fait remettre 480 francs par M. Burette pour acheter des actions. Il a dissipé l'argent. Ses promesses de remboursement n'ont pas été tenues.

Par défaut, il est condamné à 1 an et 1 jour d'emprisonnement.

— Un sieur Dassonville, d'Armentières, fait opposition à un jugement qui l'a condamné à 3 mois et 1 jour pour escroquerie au préjudice de Me Merlin, un vieux brave homme de qui il a réussi à se faire remettre une obligation de 300 francs.

Dassonville nie, mais M. Merlin, qui a fait plusieurs campagnes, est très affirmatif : « Qu'on l'envoie dans les forêts vierges », témoigne-t-il.

Le tribunal n'a pas ce moyen à sa disposition, mais il confirme purement et simplement le jugement.

La jeunesse de maintenant

Marcel Lecomtack, 15 ans 1/2, demeurant chez ses parents à Lille, a volé trois paires de bottines, usagées, chez M. Couteau, cordonnier, rue de Paris, 273.

Après une sévère réprimande du tribunal, il est remis à son père.

— Voici maintenant un autre gamin qui, lui, n'a que 14 ans, et qui a été déjà poursuivi pour vol.

Cette fois, le justicier lui reproche deux escroqueries. Il a été commis chez M. Demester, Grande-Place à Roubaix, hautes au préjudice de M. Hoveau, épicier à Roubaix. Dans la première maison il a fait bénéficier du préjudice d'une valeur de 25 francs; dans la seconde différentes marchandises valant 17 fr.

Il ne reconnaît que le second fait. Détenu depuis 20 jours, il pleure abondamment et exprime ses regrets. Son père demande au tribunal de le lui ramener. Il promet de le surveiller.

Le tribunal accède à ce désir, après avoir sévèrement réprimandé le gamin.

Le bon lait

Le commissaire de police a saisi du lait que mettait en vente M. Charles Rose, 58 ans, à La Chapelle-d'Armentières.

Le lait, soumis à l'analyse a été reconnu mouillé de 15 à 20 %.

Charles Rose est condamné à six jours de prison avec sursis, 200 francs d'amende et quatre insertions.

Affaires diverses

— Par défaut, 2 mois de prison à Marcq Breton, à Armentières, vol d'une montre en argent au préjudice de M. Dusoleil, bijoutier à La Bassée, chez qui il était employé.

— 8 jours de prison avec sursis et 16 fr. d'amende à Victor Degove, 18 ans, à Capinghem, pour coups à M. Follet, cabaretier au dit lieu.

— 6 jours de prison à Jean Decoussmick, 25 ans, à Halluin, pour violences envers une jeune fille de 16 ans, Mlle Desmet.

— 50 amendes de 5 fr. avec sursis à Osmylde Declercq, à Hem, pour infraction à la loi sur le travail.

— 25 francs d'amende à Henri Degroote, 28 ans et Gustave Poiret, 28 ans, à Bondues, qui se sont battus à Toufcoing, rue du Moulin-Fagot, le 8 novembre dernier.

— Louis Roussel, 20 ans, actuellement détenu, fait opposition à un jugement du tribunal de Lille qui l'a condamné à 100 francs d'amende pour délit de chasse et punages au gendarme Frénquet.

Le tribunal réduit la peine à 25 francs.

— 8 jours de prison à Théophile Senckeere, 24 ans, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 15 jours à Louis Malinghem, sans domicile pour mendicité.

— 1 mois de prison avec sursis à Jean Picquet, à Estaires, pour vol de 25 francs au préjudice d'un de ses camarades de travail.

La fraude

2 mois et 500 fr. à Louis Delay, 22 ans, fraude de 15 k. 500 d'allumettes; 8 jours et 500 fr. à Emile Boldin, 24 ans, à Warneton et à Louis Pieres de Fleurbaix, fraude de même nature même peine à Abel Dupet, 24 ans, et à Eugène Malick. Fraude de 16 kilos d'allumettes; même peine à Honoré Hénart, fraude de 10 kilos d'allumettes.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DUNKERQUE

Audiences des 21 décembre

Lawrence Seinard, 24 ans, marchande ambulante, deux mois de prison pour vol au préjudice de l'estaminet « du Bon-Pilote », au Citadelle.

— Augustine Pombrechamo, 37 ans, dix jours de prison pour ivresse et injures aux agents.

— J. Butler, 45 ans, rempailleur de faïence, quatre mois de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse et rébellion.

— Albert Boston, 22 ans, domestique à St-Pol-sur-Mer, trois mois de prison pour abus de confiance.

— Gaston Lejeune, 20 ans, journalier, deux mois de prison pour vol de vêtements.

— Amédée Merville, 24 ans, et Léon Perquet, 45 ans, deux mois de prison pour mendicité à Wormhoudt.

— Pierre Plée, 17 ans, un mois de prison pour mendicité à Bergues.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

MARCOING. — **Coup de couteau.** — Louis Ringeval possède une très mauvaise réputation. Le 27 novembre, il blessait très sérieusement, d'un coup de couteau, M. Dholande, chef de relai à l'écluse Talmas, 4 mois de prison.

ESTRUN. — **Interdit de séjour.** — Adolphe Gamay est interdit de séjour, malgré cela il est revenu à Estrun et a frappé violemment sa femme. Six mois de prison.

LISTE

DU 3e TIRAGE DE LA TOMBOLA

La Favorite

des 25 décembre

1er lot : 4.000 francs, Série E 12000
2e lot : 1.000 francs, Série D 2027
3e lot : 1.000 francs, Série N 1527
4e lot : 500 francs, Série I 27307
5e lot : 500 francs, Série A 21009

Lots de 100 francs

Série Q 26250 — Série A 30000 — Série P 6101
— Série B 6250 — Série D 27763 — Série J 25500
— Série F 234 — Série H 17336 — Série O 18401
— Série R 9879 — Série M 20146 — Série S 18195
— Série C 22997 — Série Q 4131 — Série D 22530
— Série O 1581 — Série M 29656 — Série B 13940
— Série F 9709 — Série R 1622.

Lots divers. — Série L 12284

— Série G 27666 — Série E 812 — Série L 3899
— Série F 12602 — Série I 17382 — Série P 24120
— Série A 22327 — Série S 12883 — Série D 11848
— Série O 3634 — Série I 6096 — Série F 19840
— Série C 24846 — Série K 14916 — Série B 7964
— Série S 19437 — Série L 1367 — Série N 29839
— Série H 16853 — Série P 13253 — Série A 8040
— Série J 25689 — Série I 27214 — Série K 5085
— Série D 23355 — Série F 22871 — Série J 2980
— Série S 19717 — Série L 15001 — Série D 20371
— Série Q 22046 — Série N 17652 — Série H 15708
— Série E 1552 — Série E 23066 — Série M 11459
— Série H 5709 — Série J 4402 — Série B 26374
— Série B 7675 — Série R 21399 — Série A 4646
— Série K 16626 — Série P 1974 — Série I 6618
— Série K 10651 — Série N 8962 — Série R 5310
— Série O 18858 — Série I 23135 — Série D 1574
— Série H 24215 — Série Q 21149 — Série A 4480
— Série L 8555 — Série S 10078 — Série E 10271
— Série Q 15810 — Série S 6170 — Série I 8018
— Série J 9651 — Série C 21009 — Série O 20692
— Série M 25182 — Série A 20000 — Série C 16705
— Série N 12832 — Série A 20020 — Série C 16705
— Série H 29219 — Série H 29979 — Série M 23072
— Série G 19698 — Série P 28805 — Série R 20270
— Série K 25029 — Série R 11400 — Série Q 10647.

Les lots peuvent être réclamés à partir de dimanche 27 décembre 1908, au siège, 5, rue de l'Arc, à Lille, à partir de 11 heures du matin.

Les lots non réclamés le 25 janvier 1909 seront acquis à l'œuvre.

L'Almanach du Pèlerin pour 1909 est complètement épuisé

Nous prions ceux de nos correspondants qui en auraient en trop de nous les renvoyer avant le 31 décembre. Passé cette date, nous n'accepterons plus aucun retour.

ARTHRITIQUES ruvez-vous repos CONTREXEVILLE-PAVILLON

DEUIL

Ces personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part ne le sont de

Monsieur Oscar HÉNEAUX

cavalier au 12e régiment de chasseurs à cheval, décédé à l'Hôpital Militaire de Saint-Mihiel (Meuse), le 21 décembre 1908, à l'âge de 21 ans, muni des Sacrements de l'Église, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses Funérailles qui auront lieu le lundi 28 courant, à 11 h., en l'Église de Marquette-lez-Lille, où son corps sera conduit en attendant dans Lille pour y être inhumé.

L'ensevelissement aura lieu à Lille, près la Croix de l'Abbaye, à 10 h. 1/2.

Les Dames sont priées d'y assister.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 25 décembre

Revel, st. ang. Claro, 1305, dm.
du 26 décembre
St-Malo, vap. fr. Léon, 513, dm.
Adelaïde, vap. ang. Indépendance, 4344, dm.

SORTIES du 25 décembre

Port-Talbot, 6 m. ang. Fairport, 1897, lest.
du 26 décembre
Dortmund, vap. den. Hafnia, 2012, lège.
Astoria III, 3-m. Eugène-Schneider, Hebert

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Saigon 24, st. fr. Gange	Dunkerque
DÉPARTS :	**ALLANT A :**
Bristol 24, 3-m. fr. Edmond Rostand	Hebert
Mandalay 24, 3-m. fr. St-Rogatien	Port Townsend
Gravelines 24, vap. Gerda	Swansea
New-York 10, vap. norv. Britannic	Havre, Dunkerque

PASSAGES. — Port-Said 24, st. fr. Euphrate, Halphang à Dunkerque.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour avoir une réponse dans le *Courrier militaire*, il faut adresser une lettre à M. *La Rédaction*, 5, rue Gérard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la quinzaine suivante.

E., rue de Charonne, Paris. — Les cours d'escrimeur en vue de revision sont des exercices graves et qui ne permettent pas de rendre de service quelconque dans l'armée. Une ancienne bronchite ou un dérangement d'estomac n'empêche pas, en général, d'être pris dans le service auxiliaire, tout au moins.

A., de Roanne. — Je ne me souviens pas des jeux en octobre, ne l'oubliez pas. — Étant de la classe 1908 qui doit être apelée en octobre de l'an prochain, vous ne pouvez plus devancer appel vous engageant pour trois ans. — Le mieux sera pour pouvoir choisir votre régiment dans certaines conditions, de passer l'examen du B. A. M. au cours de son prochain. Toutefois, vous, à la Bonne Presse (prix : 0 fr. 70), le Manchon qui en traite. — P. A. R., voyez ci-dessus ce que vous avez à faire pour devancer appel.

G., caserne de B. Bourgogne. — Cette lettre est en date du 10 courant pour des réponses *directes*. — La demande en prêt de bicyclette est tout ce qu'il faut pour obtenir un permis de résidence dans la localité où vous vous trouvez, ayant le 16 courant, même convoqué, un congé, qui *devrait* expirer. — Mais l'autorité préfectorale peut s'entourer de tous les renseignements avant de vous prononcer. Si, tout dans les conditions, il lui arrive de ne pas accorder cette autorisation pour un congé de quinze jours, vous ne pourrez cette autorisation pour un congé de quinze jours, vous ne pourrez cette autorisation pour un congé de quinze jours, vous ne pourrez